



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2024 - BIAS

Date de la Convocation : 07 mai 2024

Heure de la séance : 18 h 00

Membres en exercice : 61

Présents : 44 – Représentés : 9 – Absents : 8

Président de séance : Guillaume LEPERS (Président)

Secrétaire de séance : Catherine LEVÊQUE

Étaient présents : : Mmes et MM. Bernard AJON, Corinne BARTHEROTTE, Pierre BERNOU, Serge BERTOMEU, Jacques BORDERIE, Thomas BOUYSSONNIE, Michel BRUYERE, Jean-Paul CABAS, Gilles CHAROLLAIS, Xavier CLERC, Christel DELESTRE Anne DELLIAUX, Jean-Max DOMINIQUE, Jean-Jacques DULAURIER, Christine DUMAS, André FORGET, Cyril FRIEDRICHS, Christian GILLET, Marie-Laure GRENIER, Gilles GROSJEAN, Freddy GUEUDIN, Estelle HENAULT-BLINEAU, Gilles HOUSSIN Serge HUC, Didier LALANNE, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS, Catherine LEVEQUE, Xavier LLOPIS, Malika MESSAOUDI-LOUBET, Brigitte MOMBOUCHET, Pascal MOURGUES Héléna NICODEMO, Bertrand PLANTE, Christelle PRELLON, Pierre-Jean PUDAL, Jean REDON, Gérard REGNIER, Jean-Eric ROSIER, Christian ROUSSEAU, Léopold TALOU, Guy VICTOR, Béatrice VAQUIER, VIEIRIA Maria de Lurdes

Étaient représentés : M. André BRUNET par M. Gérard REGNIER, Mme Angélique CHARBONNIER par M. André FORGET, Mme Anne-Marie DAVELU-CHAVIN par Mme Béatrice VAQUIER, Mme Chantal de BRONDEAU par Mme Anne DELLIAUX, M. Frédéric LADRECH par M. Thomas BOUYSSONNIE, M. Jean-Marie LAFOSSE par M. Guy VICTOR, M. Jean-Paul PEREUIL par M. Didier LALANNE, Mme Patricia SUPPI par Mme Catherine LEVEQUE, M. Samir ZIANI par M. Xavier CLERC.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes Josiane BOTTEGA, Laurent PERIQUET, Djamila KERAVAL, Yvon VENTADOUX, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, Cédric DA SILVA, Xavier MARS, Maëlle BLAZEJCZYK

La séance se déroule sur la Commune de BIAS, à la salle des fêtes Yves MOURGUES. Elle est présidée par M. Guillaume LEPEERS, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois.

Mme Catherine LEVEQUE a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2024 a été approuvé.

Aucune remarque n'a été formulée sur les relevés de décisions du Président et sur les délibérations du Bureau Communautaire réuni le 25 mars 2024. Tous deux ont été approuvés.

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

76 – Délibération définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation de la modification de droit commun n°3 du PLUih – M. Gilles CHAROLLAIS

Cette modification n°3 a pour but d'ouvrir à l'urbanisation un nombre limité de zones à urbanisation différée (zones 2AU) à vocation mixte ou d'activités économiques et d'acter le lancement d'études des évolutions du PULih envisagées. Il est abordé par M. CHAROLLAIS les objectifs poursuivis par cette modification ainsi que la concertation préalable.

Sur les objectifs, il conviendrait d'ouvrir à l'urbanisation, certaines zones 2AU revêtant un intérêt stratégique pour l'aménagement du territoire, de façon à ne pas les rendre inconstructibles pendant les 4 ou 5 prochaines années. Cela concerne des zones 2AUX à vocation d'activités économiques, dont l'ouverture à l'urbanisation est nécessaire au développement d'activités voisines de celles-ci ou pour permettre de nouveaux projets. Il s'agit également de zones 2AU à vocation principale d'habitat, qui sont situées dans des communes où l'aménagement des zones actuellement constructibles est bien avancé ou au contraire bloquée par de la rétention foncière (Cf tableau joint au présent compte-rendu).

M. Gérard REGNIER intervient pour préciser qu'une zone située sur le secteur de ROUMAS (Commune de Villeneuve-sur-Lot) sera rajoutée au tableau. Cela concerne 1.4 ha environ devant permettre des sorties vers l'avenue de Scorailles.

M. CHAROLLAIS précise les modalités de la concertation à venir et contenues dans le rapport.

M. LALANNE demande si le vote peut s'effectuer par zones. M. CHAROLLAIS précise que le vote doit porter sur la globalité de la modification.

M. GROSJEAN souhaite connaître les dates de la concertation. M. DUPIERRIS évoque la période du 12 juin au 12 juillet 2024.

**MM. Jean-Marie LAFOSSE et Guy VICTOR n'ont pas pris part au vote
La délibération a été adoptée avec 50 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Paul PEREUIL)**

77– Réalisation d'une évaluation environnementale pour la modification n° 2 du PLUIH et définition des modalités de la concertation préalable liée – M. Gilles CHAROLLAIS

Le projet de modification n°2 du PLUih avait été soumis pour avis aux personnes publiques associées et à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Dans son avis, cette instance impose la nécessité de réaliser une évaluation environnementale sur ce projet.

Le Conseil Communautaire doit donc délibérer sur la réalisation de cette étude mais doit aussi programmer une nouvelle phase de concertation.

M. CHAROLLAIS a rappelé les objectifs ainsi que les modalités de concertations figurant dans le rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

78 – Subvention de fonctionnement 2024 – Fédération des commerçants et artisans du Grand Villeneuvois –M. Jacques BORDERIE

La Fédération des Artisans et Commerçants du Grand Villeneuvois a été créée en 2014. Elle coordonne les associations de commerçants de notre territoire dont celles de Villeneuve-sur-Lot, Sainte-Livrade et Casseneuil. Ses actions répondent à plusieurs objectifs dont notamment :

- ✓ Promouvoir les associations de commerçants et d'artisans, ainsi que défendre leurs intérêts ;
- ✓ Mettre en place des manifestations dans les centres-villes de l'agglomération avec notamment le jeu de la roue en or (vente de 18 000 tickets avec 30 000€ de lots à gagner) ;
- ✓ Valoriser l'attractivité économique des centres villes et éviter leur dévitalisation ;

Il est proposé au conseil d'attribuer la subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'exercice de 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

79 – Modification du tableau des emplois – M. Gérard RÉGNIER

Les modifications sont précisées dans le tableau suivant :

	Grade	Quotité	Direction	Emploi F/h	Ouvert éventuellement aux contractuels sur la base de l'article L.332-8-2°	Niveau de qualification	Rémunération
1	Rédacteur	Temps complet	Service commun de direction de la communication	Chargé de communication	oui	Bac+3	Rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
1	Technicien	Temps complet	Service technique	Dessinateur projeteur VRD	oui	Bac+2	Rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
1	Technicien principal 1 ^{ère} classe						
1	Technicien principal 2 ^{ème} classe						

Délibération adoptée à l'unanimité.

La séance s'est achevée à 18 H 25

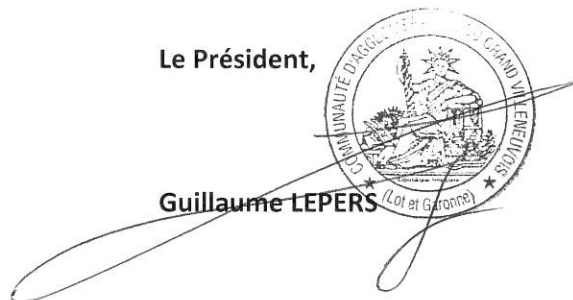
La secrétaire de séance,

Mme Catherine LEVEQUE



Le Président,

Guillaume LEPERS



Les délibérations du conseil communautaire sont disponibles à la consultation sur le site de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.